

Le Syndicat d'Aménagement de la Vallée de la Nied Réunie

Le renouvellement du comité

« Le 22 mai 2008, dans les locaux de la mairie de Bouzonville, sur convocation de Monsieur Jean-Claude VIAUX, président sortant, les délégués titulaires des communautés de communes du Pays Boulageois et du Bouzonvillois se sont réunis en vue d'installer le nouveau comité du syndicat d'aménagement de la vallée de la Nied réunie, suite au renouvellement des conseils municipaux des 9 et 16 mars 2008.

Après le mot d'accueil de Gilbert PHILIPP, maire de Bouzonville, le comité a procédé à l'élection du président. L'unique délégué ayant fait acte de candidature a été élu à l'unanimité ; il s'agit d'Alain COLLEUR. Actuel adjoint au maire de Bouzonville, Monsieur COLLEUR était aussi le premier Vice-Président du syndicat depuis 1995. Durant sa carrière professionnel, il fut chargé de la gestion des forêts privées et de patrimoine.

Le nouveau président, après avoir reçu les félicitations de l'assemblée, a immédiatement continué la séance par le second point prévu à l'ordre du jour, à savoir l'élection du Bureau. C'est ainsi que messieurs Thierry PARGNY (Volmerange-les-Boulay), Lucien DAROS (Freistroff), Pascal CHAVANT (Gomelange) et François SUMMA (Filstroff) ont été élus, à l'unanimité, premier, second, troisième et quatrième vice-présidents du syndicat. Trois membres assesseurs ont également été élus ; il s'agit de madame Christiane FUSS (Bettange) et messieurs Jacquy LELU (Anzeling) et Patrick CASSAN (Roupeldange). L'ensemble de ces personnes ainsi que monsieur Alain COLLEUR, président, compose le Bureau qui sera chargé de régler les affaires courantes du syndicat durant la durée du mandat électoral. » *(extrait de l'article paru dans le Républicain Lorrain le 11 juin 2008)*

→ voir photo « comité 2008 » (légende : les nouveaux élus du Syndicat de la Nied)

La poursuite du programme de travaux

En 2008, le syndicat a achevé les travaux de protection d'une des berges de la Nied Réunie au droit du chemin menant au lieu-dit « La Plage » qui s'affaissait peu à peu. La technique utilisée s'appelle le fascinage : des branches de saules (prélevées au bord de la Nied) sont aménagées entre deux rangées de pieux en bois préalablement enfoncées au pied de la berge et maintenues à l'aide de fil de fer. Le tout est ensuite recouvert de terre végétale que l'on prend soin de taluter en pente douce et de maintenir en place avec un géotextile biodégradable au travers duquel sont plantées des boutures de saules et des arbustes. Des espèces arborescentes ont également été plantées en haut de berge et munies de tuteurs. Cette protection repose sur la reprise des végétaux qui développe un système racinaire permettant un maintien naturelle du sol et donc une protection durable contre l'érosion. Elle est 100% écologique et contribuera à l'embellissement de notre rivière.

☹ **Malheureusement, certains des plants d'arbres devront être remplacés car ils ont été cassés ou privés de leurs tuteurs par des personnes peu respectueuses de l'environnement : quel dommage ! Alors ensemble, protégeons la nature, ne la déterrerions pas !**

→ voir photo « fascinage Bouzonville » (légende : « protection végétale de la berge à Bouzonville »)